

PROCÈS-VERBAL DESCRIPTIF

DOSSIER N ° 2104342

REQUERANTE : [REDACTED]

Avocat poursuivant : Anne-Sophie ADAM DE VILLIERS
(21.01612/ASA)

Parcelle concernée : lot n°1 de l'immeuble situé 378
Route des Canots 97427 L'ETANG SALE

(Parcelles AE 1512 et AE 1513)

Jean MAYER · Vincent MAYER · Chloé TANAPIN
Huissiers de justice associés qualifiés Commissaires de justice

0262 92 14 14
etude@mayerassocies.fr
57 rue Mazagran (97400) SAINT-DENIS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE DIX FEVRIER

A LA DEMANDE DE :

[REDACTED]

Ayant pour Avocat constitué **Maître Anne-Sophie ADAM DE VILLIERS**, demeurant 123 route de l'Eperon Immeuble ZE BUREAU n°6 (97435) SAINT-GILLES LES HAUTS, laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet

AGISSANT EN VERTU :

- D'un jugement de liquidation judiciaire rendu le 17 novembre 2015 par le Tribunal mixte de Commerce de Saint Pierre ayant désigné la SELARL HIROU en qualité de liquidateur de la SARL TGB
- D'un jugement contradictoire et en premier ressort rendu par le Tribunal mixte de Commerce de Saint Pierre en date du 02.04.2019
- D'un arrêt contradictoire et en dernier ressort rendu le 16 décembre 2020 par la Cour d'Appel de Saint Denis
- D'un précédent commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon ministère en date du 24 janvier 2022 et demeuré infructueux
- Des articles R 322-1 à R 322-3 du Code des procédures civiles d'exécution

REQUIS A L'EFFET D'ETABLIR UN PROCES-VERBAL DESCRIPTIF des lieux désignés comme suit :

Sur le Département de la Réunion - Commune de L'ETANG SALE au 378 Route des Canots à L'ETANG-SALE (97427), dans un ensemble immobilier

*le lot n°1 consistant en un local en rez-de-jardin composé de 3 pièces, une terrasse et une cour

*les 172/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Etant ici rappelé que :

L'ensemble immobilier désigné ci-dessus a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Murielle RAMIN, Notaire à Saint Pierre le 24 avril 2019, publié au Service de la publicité foncière de Saint Pierre le 07.05.2019 volume 2019P numéro 2316, portant création des lots 1 à 10 sur l'assise de copropriété AE 1512 et AE 1513

APPARTENANT A :

[REDACTED]



DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée Maître Marine RAGOT, Huissier de justice collaboratrice au sein de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE JEAN MAYER, VINCENT MAYER & CHLOE TANAPIN, Titulaire de l'Office d'Huissiers de justice sis 57 rue Mazagran à (97400) SAINT-DENIS

CERTIFIE AVOIR PROCEDE, en vertu des dispositions des articles R322-1 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution, à la date portée en tête du présent procès-verbal à la visite des lieux desquels j'ai établi la description qui suit :

I] DESCRIPTION GENERALE SOMMAIRE DU BIEN :

A] Situation générale du bien

COMMUNE ET ZONE D'IMPLANTATION - INFRASTRUCTURES BATIMENTS ET RESEAUX ENVIRONNANTS :

-Commune et Zone : implantée sur la Commune de L'ETANG SALE, population totale estimée à 14 258 habitants (Sources : Insee, recensement de la population, populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1er janvier 2022 - date de référence statistique : 1er janvier 2019).

-Infrastructures / bâtiments et commerces environnants : néant
- arrêt de bus : arrêt Sentier Lallemand - ligne 42 situé devant le bâtiment
-Réseau routier : route départementale 19 à proximité immédiate du bien

B] Consistance générale du bien :

Le bien consiste en un local en rez-de-jardin d'une surface carrez totale relevée par expert de 72,40 m² comprenant trois pièces à l'état brut, outre une varangue de 20,47m² et une partie jardin.

II] ETAT D'OCCUPATION DU BIEN SAISI / SYNDIC :

Syndic de copropriété : SARL DELMONTE IMMOBILIER immatriculé au RCS de Saint Pierre sous le numéro 478 274 962 située 97 rue François de Mahy à SAINT PIERRE (97410)

Occupation : vide de tout occupant / aucun contrat de bail dont ce bien serait l'objet n'a été porté à ma connaissance

III] DESCRIPTION DETAILLEE DE L'IMMEUBLE :

Je me suis rendue à la date portée en tête du présent procès-verbal au 378 Route des Canots - résidence Les Canots à L'ETANG SALE, où étant en présence de :

-Madame Nathalie RUPERT, gérante de l'EURL DETAC requise par mes soins de procéder aux diagnostics idoines

████████████████████, qui nous a donné accès aux lieux afin de description et était présent pendant toute la durée des opérations de description



J'ai procédé au descriptif qui suit :

L'accès à l'unique bâtiment composant la résidence de 4 appartements se fait par un portail à deux battants automatisé. L'accès piétons se fait via un portillon situé sur le côté du portail. Le propriétaire me précise qu'il ne dispose d'aucune place de stationnement dans la cour.

L'accès au local se fait en longeant le bâtiment sur la gauche via une rampe goudronnée.

PIECE 1 : (se reporter au croquis dressé par l'expert pour la disposition des pièces)

Le sol est l'état brut de béton.

Les surfaces murales et le plafond sont à l'état brut également. Sous couche de peinture appliquée sur les murs.

Présence de deux points lumineux au plafond.

Présence d'au moins 3 prises électriques.

Ouvertures : deux volets en bois à deux battants défendant l'embrasure de la fenêtre. Un volet en bois défendant l'entrée principale pouvant accueillir une porte fenêtre.

PIECE 2 :

Le sol est l'état brut de béton.

Les surfaces murales et le plafond sont à l'état brut également.

Présence d'un point lumineux au plafond.

Le propriétaire me précise que le raccordement électrique doit être réalisé.

Présence d'une prise électrique visible.

Ouvertures : volet en bois à deux battants. Aucune porte fenêtre ou baie vitrée n'a été posée.

Présence de jalousies inamovibles dont les 12 lames sont en bois.

PIECE 3 :

Le sol est l'état brut de béton.

Les surfaces murales et le plafond sont à l'état brut également.

Présence d'un point lumineux au plafond. Je note la présence de traces d'infiltrations au niveau du plafond.

Présence d'une prise électrique visible.

Ouvertures : volet en bois à deux battants. Aucune porte fenêtre ou baie vitrée n'a été posée.

VARANGUE :

Sol bétonné. Présence de quatre points lumineux fixés sur les poteaux soutenant la toiture de la varangue.



JARDIN :

Je note la présence d'une cour gazonnée sur laquelle se trouve quelques arbres fruitiers tels qu'un bananier et un combava notamment.
Présence d'une barrière en bois au fond de la cour.

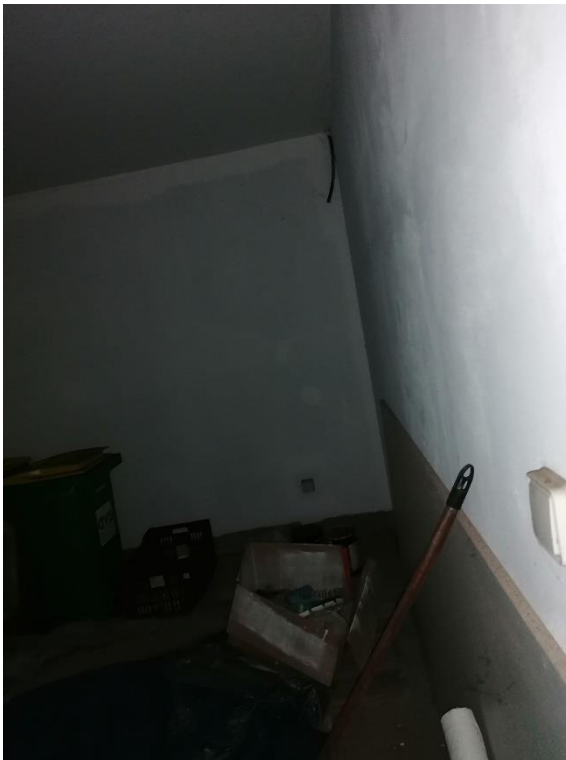
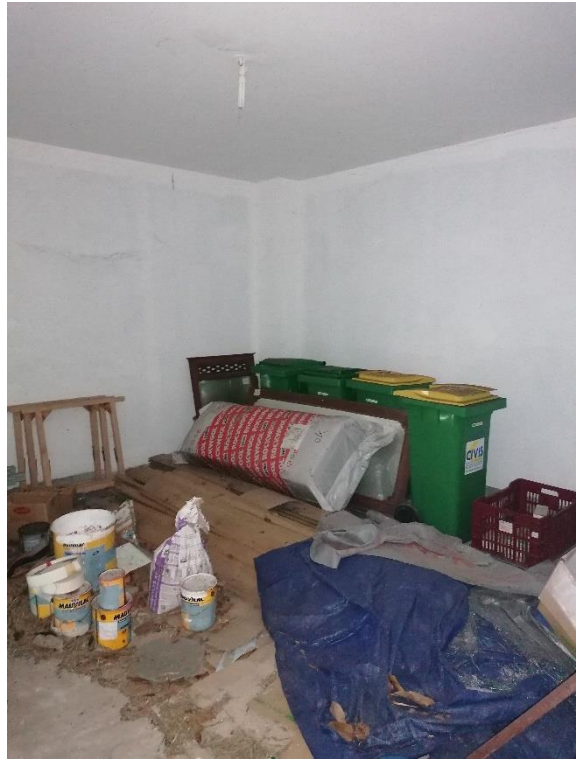
ASSAINISSEMENT : Le bien dispose d'une fosse septique.

SERVITUDE EVENTUELLE :

Ledit lot souffre d'une servitude de passage pour entretien et réparation de la fosse septique commune à l'ensemble de la copropriété.

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES :







Après quoi, mes constatations étant achevées, je me suis retiré en mon étude où j'ai établi le présent procès-verbal descriptif en 9 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Demeurent annexés au présent les diagnostics techniques réalisés par DETAC.



DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : [REDACTED]

Le 11/02/2022



| | |
|-----------------------------|--|
| <u>Bien</u> : | Appartement |
| <u>Adresse</u> : | 378 route des CANOTS 97427 L'ETANG SALE |
| <u>Numéro de lot</u> : | 1 |
| <u>Référence Cadastre</u> : | NC |

PROPRIETAIRE

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

DEMANDEUR

SCP MAYER - TANAPIN – Maître RAGOT pour
le compte de la SELARL HIROU
57, rue MAZAGRAN
97400 ST DENIS

Date de visite : **10/02/2022**
Opérateur de repérage : **RUPERT Nathalie**



EURL DETAC
 09 place André CHENIER – Apt 43 - 97420 LE PORT
 Tel: 06 92 61 92 15
 e-mail: detac@orange.fr

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments**

| | |
|---|--|
| Désignation du ou des lots de copropriété : Appartement Adresse : 378 route des CANOTS 97427 L'ETANG SALE Nombre de Pièces : 3 Numéro de Lot : 1 Référence Cadastre : NC | Descriptif du bien : Appartement 3 pièces, finitions en cours, au RDJ Encombrement constaté : Néant Situation du lot ou des lots de copropriété Etage : RDJ Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI Document(s) joint(s) : Néant |
|---|--|

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

B DESIGNATION DU CLIENT

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Désignation du donneur d'ordre : Nom / Prénom : SCP MAYER – TANAPIN – Maître RAGOT pour le compte de la SELARL HIROU Qualité : Huissier de justice Adresse : 57, rue MAZAGRAN 97400 ST DENIS | <ul style="list-style-type: none"> Désignation du Propriétaire Nom / Prénom : [REDACTED] Adresse : 378, route des CANOTS 97427 L'ETANG SALE Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Maître RAGOT |
|---|--|

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : RUPERT Nathalie Raison sociale et nom de l'entreprise : EURL DETAC Adresse : 09 place André CHENIER – Apt 43 97420 LE PORT N° siret : 509 218 640 000 43 N° certificat de qualification : ODI-00184 Date d'obtention : 07/11/2017 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : CESI CERTIFICATION 30 rue Carbonne 75015 PARIS - 15EME | Organisme d'assurance professionnelle : ALLIANZ N° de contrat d'assurance : 80810777 Date de validité du contrat d'assurance : 30/09/2022 |
|---|--|

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) * |
|---|---|---|
| Varangue | Revêtement de sol - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Bois Peinture | Absence d'indice. |
| | Plafond - Béton Peinture | Absence d'indice. |
| | Poteau - Bois Peinture | Absence d'indice. |
| Pièce n°1 | Revêtement de sol - Béton | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton Peinture | Absence d'indice. |
| | Plafond - Béton Peinture | Absence d'indice. |
| | Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture | Absence d'indice. |
| | Cloisons - Placoplâtre Peinture | Absence d'indice. |
| | Fenêtre Dormant et ouvrant - Bois Peinture | Absence d'indice. |
| Pièce n°2 | Revêtement de sol - Béton | Absence d'indice. |
| | Cloisons - Placoplâtre Peinture | Absence d'indice. |
| | Claustra - Bois Peinture | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton Peinture | Absence d'indice. |
| | Plafond - Béton Peinture | Absence d'indice. |
| | Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture | Absence d'indice. |
| Pièce n°3 | Revêtement de sol - Béton | Absence d'indice. |
| | Cloisons - Placoplâtre Peinture | Absence d'indice. |
| | Mur - Béton Peinture | Absence d'indice. |
| | Plafond - Béton Peinture | Absence d'indice. |
| | Porte Dormant et ouvrant - Bois Peinture | Absence d'indice. |

| LEGENDE | |
|---------|--|
| (1) | Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment. |
| (2) | Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiserie, plinthes, charpentes, ... |
| (3) | Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature |
| * | Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites. |

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Néant

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Néant

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé : Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Indice d'infestation de termite aux abords de la construction

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termeite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **10/08/2022**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : [REDACTED] T

Fait à : **LE PORT** le : **11/02/2022**

Visite effectuée le : **10/02/2022**

Durée de la visite : **0 h 30 min**

Nom du responsable : **RUPERT Nathalie**

Opérateur : Nom : **RUPERT**

Prénom : **Nathalie**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

[REDACTED] T

3/3



EURL DETAC
09 place André CHENIER – Apt 43 - 97420 LE PORT
Tel: 06 92 61 92 15
e-mail: detac@orange.fr

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

| A DESIGNATION DU BATIMENT | |
|---|--|
| Nature du bâtiment : Appartement | Adresse : 378 route des CANOTS 97427 L'ETANG SALE |
| Nombre de Pièces : 3 | Propriété de : [REDACTED] |
| Etage : RDJ | [REDACTED] |
| Numéro de lot : 1 | [REDACTED] |
| Référence Cadastre : NC | Mission effectuée le : 10/02/2022 Date de l'ordre de mission : 25/01/2022 N° Dossier : [REDACTED] C |
| Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à : | |
| Total : 72,40 m² (Soixante-douze mètres carrés quarante) | |
| Commentaires : Néant | |

| B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL | | |
|---------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Pièce ou Local | Surface Loi Carrez | Surface Hors Carrez |
| Varangue | 0,00 m ² | 20,47 m ² |
| Pièce n°1 | 38,44 m ² | 0,00 m ² |
| Pièce n°2 | 16,91 m ² | 0,00 m ² |
| Pièce n°3 | 17,05 m ² | 0,00 m ² |
| Total | 72,40 m² | 20,47 m² |

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DETAC qu'à titre indicatif.

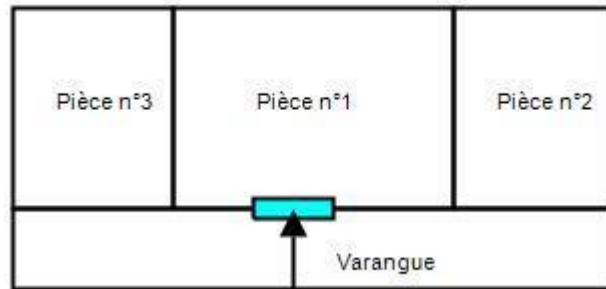
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à LE PORT, le 11/02/2022

Nom du responsable :
RUPERT Nathalie



Croquis N°1





EURL DETAC
09 place André CHENIER – Apt 43 - 97420 LE PORT
Tel: 06 92 61 92 15
e-mail: detac@orange.fr

FACTURE

EURL DETAC

09 place André CHENIER – Apt 43
97420 LE PORT
Tél. 06 92 61 92 15

SIRET : 509 218 640 000 43
N°identification TVA : 401 005 092 186 40
Police d'assurance : 80810777
Code APE : 7112B

SELARL HIROU

03, rue des PAPANGUES
97490 STE CLOTILDE

| Date | Numéro | Code Client | Vs Réf. | Echéance |
|------------|---------------|-------------|------------|------------|
| 11/02/2022 | FA220211 1001 | HIR00001 | 2104342/MR | 11/02/2022 |

Facture correspondant au(x) dossier(s) :

| Num. dossier | Réf. Dossier | Effectuée le | Adresse Bien | Propriétaire |
|--------------|--------------|--------------|--|--------------|
| 1001 | | 10/02/2022 | 378 route des CANOTS 97427 L'ETANG SALE | |

| Num. dossier | Réf. article | Désignation | Qté. | PU TTC (€) | Montant TTC (€) | TVA (%) |
|--------------|--------------|---|------|------------|-----------------|---------|
| 1001 | PACK002 | Pack diagnostics Mesurage et Termite Appartement 3 pièces | 1,00 | 200,00 | 200,00 | 8,50 |

| Montant HT (€) | TVA (%) | Montant TVA (€) |
|----------------|---------|-----------------|
| 184,33 | 8,50 | 15,67 |

| | |
|----------------------|-----------------|
| Total TTC | 200,00 € |
| Total TTC net | 200,00 € |
| Total TVA | 15,67 € |
| Total HT net | 184,33 € |

| | |
|-------------------------|--------|
| Total déjà réglé | 0,00 € |
|-------------------------|--------|

| MONTANT A PAYER | |
|------------------------|--|
| 200,00 € | |

Païement par virement à réception de facture

Les attestations délivrées restent la propriété de la société DETAC jusqu'au règlement de la facture. Elles ne pourront être utilisées par le client avant leur règlement intégral. (Clause de Réserve de propriété - loi 80-335 du 12.05.80)
Loi N°92-1442 du 31 décembre 1992 : la présente facture est payable comptant. En cas de non-paiement à la date d'échéance, des agios seront décomptés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, selon la formule suivante : Facture TTC x Taux fixé par la loi x n jours.

360 jours

Selon l'article D441-5 du code de commerce, Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros.



(Coupon à retourner avec votre règlement, merci)

| N° de Facture | Montant TTC | Code client | Dossier(s) lié(s) |
|---------------|-------------|-------------|-------------------|
| FA220211 1001 | 200,00 | HIR00001 | 1001 |



BRED
BANQUE POPULAIRE
BANQUE & ASSURANCE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

| | | |
|-------------|--------------|-------------|
| Code Banque | Code guichet | Code BIC |
| 10107 | 00397 | BREDFRPPXXX |

| | |
|------------------|-----|
| Numéro de compte | Clé |
| 00136019892 | 38 |



STE DETAC EURL
APT 43 HELIOSPACE
9 PLACE ANDRE CHENIER
97420 LE PORT

Domiciliation
BRED LE PORT

Numéro de compte bancaire international :
FR76 1010 7003 9700 1360 1989 238



EURL DETAC
09 place André CHENIER – Apt 43 - 97420 LE PORT
Tel: 06 92 61 92 15
e-mail: detac@orange.fr

Attestation d'Assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Entreprise DETAC DIAG ELEC TERM AMIANTE C
9 PLACE ANDRE CHENIER
97420 LE PORT
Siret n°509 218 640 00043

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/80810777.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

| | |
|--|--|
| Diagnostic amiante avant vente | parties privatives et communes (DTT) |
| Diagnostic surface habitable Loi Boutin | Etat parasitaire |
| Diagnostic termites | Loi Carrez |
| Dossier technique amiante | Diagnostic Amiante dans les Parties Privatives |
| Etat de l'installation intérieure de l'électricité des | |

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/10/2021 au 30/09/2022

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 80810777), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél. : 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com • www.cabinetcondorcet.com

Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille 494 253 982 - Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autorité de contrôle Prudential et. Résolution - 61 Rue Taitbout 75009 Paris

TABLEAU DE GARANTIE

| Responsabilité civile « Exploitation » | |
|--|--|
| Nature des dommages | Montant des garanties |
| Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : | 9 000 000 € par sinistre |
| dont : | |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs : | 1 500 000 € par sinistre |
| - Dommages immatériels non consécutifs : | 150 000 € par année d'assurance |
| - Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) : | 750 000 € par année d'assurance |
| - Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu | 300 000 € par sinistre |
| Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré) | |
| Nature des dommages | Montant des garanties |
| Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : | 300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance |
| dont : | |
| - Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations : | 30 000 € par sinistre |
| Défense – Recours | |
| Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives : | Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause. |
| Recours (préjudices supérieurs à 150 €) : | 15 000 € par sinistre |

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 15 septembre 2021

POUR LE CABINET CONDORCET



Certificat de qualification



CERTIFICAT
N° ODI-00184
Version 08

Nous attestons que :
RUPERT Nathalie

Né(e) le : 20/08/1968 A : LE PORT

Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :

Domaine(s) Technique(s)

*Amiante sans mention
Termites DROM
Electricité*

Validité du Certificat

*Du 10/12/2017 au 09/12/2022
Du 07/11/2017 au 06/11/2022
Du 27/01/2019 au 26/01/2024*

Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

- Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Paris,

Le 26/01/2019

Le Directeur

Sébastien MAURICE

